

Saint François Régis et le Canada. (II, III, 166.)—Jusqu'à preuve du contraire je soutiens que saint François Régis ou plus exactement saint Jean-François Régis n'est jamais venu en Canada. Il a exercé son ministère dans les Landes au milieu d'un peuple qui alors ne valait pas mieux que nos Iroquois. Le zèle qu'il a déployé contre la dépravation des mœurs et l'hérésie l'a sans doute fait choisir pour patron d'une mission d'Agniers qui porte son nom, dans le comté de Huntingdon, et qui a été commencée par les R. R. P. P. Jésuites en 1758 ou 1759, quelques années après la canonisation de ce saint.

L'abbé M. MAINVILLE

Bâtisse de l'évêché de Québec. (II, IV, 168.)—On peut consulter au greffe de Québec les actes suivants dans l'étude de Génaple: 27 avril 1689, Marché de voiturage des matériaux pour l'enceinte de l'évêché; 10 décembre 1690, Marché pour le palais épiscopal pour le sieur Baillif; 12 novembre 1693, Marché pour la charpente du palais épiscopal; 10 janvier 1694; Marché pour la bâtisse du palais épiscopal; 26 octobre 1697, Marché pour une aile du palais épiscopal.

Pour la période anglaise, consultez les greffes suivants: Jean-Antoine Panet, 1772-1786; Pierre-Louis Panet, 1783-1785; François-Dominique Rousseau, 1768-1786; Lemaitre Lamorille, 1761-1766; Jean-Baptiste LeBrun, 1766-1769; Simon Sanguinet; Jean-Claude Louet; Berthelot d'Artigny, 1773-1786; Jacques-Nicolas Pinguet, 1779-1792; Joseph Planté, 1788-1826; Saillant.

J. E. R.

Le louis d'or de la Chanson. (II, IV, 171.)—La première émission du "louis d'or" eut lieu en 1640, sous le règne de Louis XIII. Sa valeur était de \$4.50 de notre monnaie actuelle du Canada. Il y a eu aussi le "louis d'or" sous le règne de Louis XIV mais pas depuis.

La petite pièce d'or à l'effigie de Louis-Napoléon ne peut donc pas être le Louis d'or dont parle la chanson.

Sous le règne du dernier empereur des Français il n'y eut que deux pièces d'or de 20 et 40 francs lesquelles valaient \$3.83 et \$7.66 respectivement.

F.-R.-E. CAMPEAU

La rue Port Dauphin à Québec. (II, IV, 174.)—La rue du Prince ou Port Dauphin, à Québec, a été percée presque immédiatement après la conquête. Un arrêté du conseil en date du 18 juin 1766 décide de payer \$260 à M. de Lanaudière pour le terrain qu'on lui a pris afin de faire un chemin conduisant à la Batterie. Ce terrain était situé entre la maison de ce monsieur et la maison Morin bâtie sur le terrain de l'ancien évêché, au coin le plus rapproché de l'évêché actuel.

MGR HENRI TETU